

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 7019**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

MASTER : MASTER Arts Lettres Langues à finalité Recherche Mention Langues et cultures étrangères et régionales Spécialité Etudes anglophones et germanophones

Nouvel intitulé : Arts Lettres Langues à finalité recherche Mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales Spécialité Etudes germanophones

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Paul Valéry - Montpellier 3	Recteur de l'académie, Président de l'université de Montpellier III

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

136 Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel : - conçoit des bibliographies théoriques et pratiques sur des points précis à partir d'outils adaptés (notamment informatiques),

- établit des notes de synthèse sur des questions variées, à partir de documents de nature et de type divers,

- conçoit et produit des textes de qualité en français et en anglais/allemand, sous forme de rédaction, de traduction, et en assure la diffusion,

- conçoit les stratégies permettant la mise en oeuvre de transferts culturels selon des savoirs et savoir faire liés aux disciplines visées.

Compétences ou capacités attestées :

*Parcours Etudes anglophones :

-Aptitude à rédiger et à exposer oralement, en anglais et en français, une question de recherche originale

-Capacité de synthèse personnelle à partir d'un corpus varié (notamment de théorie critique) dans un domaine défini

-Capacité à établir une bibliographie critique commentée sur un point de recherche

-Aptitude à définir et à exploiter un point de recherche original

D'autres compétences auront été acquises, qui ne suffiraient pas à elles seules à justifier une inscription en Doctorat, mais qui permettent une réorientation :

-Capacité à mener une recherche électronique, à déchiffrer un manuscrit ou un texte ancien, à synthétiser un document scientifique en le faisant passer d'une langue source à une langue cible

-Savoir nouer des rapports scientifiques sur le plan international avec des spécialistes britanniques ou américains

- Etre à même de mobiliser des compétences de rédacteur, au plus haut niveau, en langues française et anglaise.

*Parcours Etudes germanophones :

-Maîtrise des outils de la recherche dans les grandes composantes de la discipline : littérature, civilisation, linguistique

-Perfectionnement dans la maîtrise de la langue écrite et orale de la spécialité.

-Etude des arts, des arts du spectacle et des particularités culturelles des aires germanique et slave avec possibilité d'étudier en plus de l'allemand une langue slave.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

-Métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'issue d'un doctorat : le Master recherche permet l'accès au doctorat.

L'inscription en doctorat est prononcée par le chef d'établissement sur proposition du directeur de l'école doctorale après avis du directeur de thèse et du directeur de l'unité de recherche (art.14 - arrêté du 7 août 2006). -Métiers exigeant une bonne connaissance des langues et des cultures européennes (traduction).

-Métiers de la culture (l'édition notamment).

-recrutement de haut niveau de la fonction publique (territoriale, d'Etat et internationale) requérant des compétences en langues et une solide connaissance des cultures des pays anglophones et du Nord et de l'Est de l'Europe et des compétences de rédacteur.

Le titulaire peut prétendre aux emplois suivants (liste ouverte) : -Professeur des écoles et des lycées (après concours),

-Formateur (formation initiale ou continue),

-Coordinateur pédagogique de formateurs,

-Animateur culturel,

-Rédacteur (presse, culture, patrimoine, etc.),

-Traducteur littéraire,

- Traducteur réviseur,
- Traducteur d'édition.

Codes des fiches ROME les plus proches :

- K2107 : Enseignement général du second degré
- K2109 : Enseignement technique et professionnel
- K2108 : Enseignement supérieur
- E1106 : Journalisme et information média
- E1205 : Réalisation de contenus multimédias

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pour être inscrits en Master 1, les étudiants doivent justifier d'un diplôme national conférant le grade de licence ou d'une validation d'acquis prévue aux articles L613-3, L613-4, L613-5 du code de l'éducation. L'accès au Master 2 est subordonné, à l'obtention des 60 premiers crédits du master 1, sauf cas de validation. Le passage en Master 2 Recherche se fait sur critères exclusivement pédagogiques. La formation se déroule sur 4 semestres. L'étudiant choisit un parcours « Etudes anglophones » ou un parcours « Etudes germanophones ». La certification s'obtient après une évaluation portant sur les unités suivantes :

Master 1- Semestre 1 :

Outils de la recherche Linguistique et traduction :

- Séminaire 1 : Linguistique
- Séminaire 2 : Approche méthodologique de la traduction

Littérature et civilisation :

- Séminaire 1 : Littérature : genres, périodes, réception.
- Séminaire 2 : Civilisation : société, mentalités, croyances.

Master 1-Semestre 2 :

Langue et littérature : poétique de la représentation

Langue et civilisation : histoire et cultures

Mémoire

Master 2-Semestre 1 :

Analyse textuelle

Littérature moderne et contemporaine

Théories critiques

Arts du spectacle

Histoire politique

Histoire de l'art

Master 2-Semestre 2 :

Travail d'étude et de recherche

Pour le parcours « Etudes anglophones », le diplôme peut-être préparé soit en enseignement présentiel, soit en enseignement non présentiel. La formule présentielle se prépare en contrôle continu. La formule non présentielle est accessible aux étudiants dispensés d'assiduité.

Chaque enseignement fait l'objet de contrôles en contrôle continu ou examen terminal. Chaque unité d'enseignement (UE) est notée de 0 à 20, 10 est la note suffisante pour valider un enseignement. Les UE constitutives de chacun des semestres totalisent 30 crédits. Chaque crédit a un équivalent proportionnel en coefficient. En Master 2 Recherche, le contrôle des connaissances comporte obligatoirement la soutenance d'un mémoire.

La compensation est organisée par semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues, pondérées par les coefficients. A l'intérieur de chaque semestre, il y a compensation entre UE et à l'intérieur des UE compensation entre éléments constitutifs d'UE (ECUE) conformément aux demandes d'habilitation. Le semestre obtenu par compensation interne confère la totalité des crédits européens prévus pour le semestre. La capitalisation s'applique à toutes les notes d'UE et d'ECUE égales ou supérieures à 10. Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé sans limitation de durée.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	100 % Enseignants-chercheurs
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem

Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : Prise en compte de certifications émanant d'autres universités françaises par validation partielle.	Elaboration d'une convention avec l'Université de Saragosse, Espagne, en cours. Convention ERASMUS avec les Universités de Cambridge et de Bristol.

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 19 juillet 2007 relatif à l'habilitation de l'Université Montpellier 3 à délivrer des masters.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Pour les 3 dernières années, 73 lauréats du Master 2 (F : 57 et M : 16). - <http://www.univ-montp3.fr/>
- <http://www.poluniv-mpl.fr>
- http://www.ac-montpellier.fr/Academie/Academie_Stats.htm

Autres sources d'information :

<http://www.univ-montp3.fr/etu-ang/>

Lieu(x) de certification :

Université Paul Valéry - Montpellier 3 : Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon - Hérault (34) [montpellier]

Université Paul Valéry-Montpellier 3 Route de Mende 34199 Montpellier cedex 5.

Téléphone : 04 67 14 20 00

Fax : 04 67 14 20 52

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Montpellier

Historique de la certification :

Certification suivante : Arts Lettres Langues à finalité recherche Mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales
Spécialité Etudes germanophones